

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du mercredi 25 mai 2022

L'Assemblée Générale Ordinaire de AKWEL s'est tenue le mercredi 25 mai 2022 au siège social, sous la présidence de M. André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance.

Le quorum s'est établi à 89,90 %.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble de résolutions proposées par le Directoire.

L'Assemblée Générale a notamment :

- Approuvé les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2021 et décidé de verser un dividende de 0,45 euros par action.
- Donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2021 ;
- Approuvé le renouvellement (i) de la convention de prestations de services d'expertises de nature financière intervenu au cours de l'exercice entre la Société et la société ATF, (ii) de la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique et administratif intervenu au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER DEVELOPPEMENT, (iii) de la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique au cours de l'exercice entre la Société et la société COUTIER SENIOR et (iv) de la convention de prestation de services avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT.
- Approuvé le renouvellement du mandat de Mesdames Geneviève COUTIER et Emilie COUTIER, de Messieurs André COUTIER et Nicolas JOB et de la société COUTIER DEVELOPPEMENT, en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;
- Approuvé les informations mentionnées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce ;
- Approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les éléments de rémunérations qui leur ont été versés ou attribués en 2021 ;
- Renouvelé l'autorisation au Directoire en matière d'achat et de vente de titres AKWEL selon contrat d'animation.